

M. Le Ministre de l'instruction publique à l'École Chrétienne de Bonifacio

3^e La demande présentée par M. Casanova Antoine François à l'effet d'être indemnisé du dommage que lui cause le tir à la cible de la garnison ainsi enclavé de projectiles blancs pour laquelle indemnité il réclame la somme de quarante cinq francs pour les années 1880, 81 & 82.

4^e La demande présentée par M. Sugorné appairteur communal pour laquelle il prie le Conseil municipal de lui accorder pour complément de son salaire la somme de 11^e francs et 60 centimes et celle de 48 francs 10^e pour fournitures d'huile faites à la Marie

5^e Divers mémoires des travaux exécutés au profit de la Commune de Bonifacio par l'entrepreneur Dominique d'Alvares lesdits mémoires à la somme de 89^e 15^e 00

Le Conseil, à l'unanimité, vu que toutes ces demandes sont parfaitement justifiées vote 1^o en faveur de M. Le Directeur des Écoles Chrétiennes la somme de quarante sept francs, 2^o en faveur de M. Paul Simonin celle de Douze francs 35^e 3^o en faveur de M. Casanova Antoine François celle de quarante cinq francs 4^o en faveur de M. Sugorné appairteur communal celle de Cent vingt cinq francs et vingt sept centimes, et enfin en faveur du Sieur Dominique entrepreneur, celle de quatre vingt neuf francs et dix sept centimes.

Deux expéditions de la présente délibération signées par tous les conseillers présents à la séance seront remises d'urgence à l'Approbation de M. Le Préfet. Les sommes qui résultent de la présente délibération seront payées sur les fonds communaux de l'exercice courant.

J. Lucelli M. Biondi J. Crosta M. Malberti
M. Costa

Pierre Girardi (noceu) Debernardi Bidali b
M. Costa M. Malberti J. Crosta

La séance est en continuation vote 1^o la somme de Cent francs pour dépenses impenses communales. 2^o Trois Cent quatre vingt quatre francs et vingt cinq centimes pour achat d'une pompe placée la fontaine communale de Longone y compris les intérêts jusqu'à ce jour. 3^o Deux cent quatre vingt cinq francs et vingt cinq centimes pour l'achat de trois verrières déjà posées. 4^o celle de Cinq cent francs pour les frais d'étude à faire en vue de l'établissement d'un chemin vicinal destiné à relier la route nationale N^o 198 avec le chemin vicinal de Sauto Mary. 5^o celle de Cent dix francs et quatre vingt cinq centimes pour un chemin

x Dépenses Diverses

Lautieri, forgeron, pour divers travaux exécutés à la fontaine
communale de Longona, et qui était à la charge de la commune.

Toutes les sommes prélevées sur les fonds communaux de premier courant
deux expéditions de la présente délibération, signée par tous les conseillers présents à la
séance, seront soumises à l'approbation de M. le Préfet.

J. Lattelli M. Poudi S. Cratoz St. Malbert,

Pierre Girard M. Cottet M. Darnay
Meylan M. Lhuys

Subvention à la société.

x philharmonique

La séance était en continuation.

Monsieur le Maire, dans un but d'intérêt général, a proposé au Conseil
de voter la somme de Deux Cents francs au profit de la Société philharmonique
pour aider au développement de l'Ecole de Musique qu'elle a fondée et lui
tribuer au bien que l'on doit attendre de cette création.

Le Conseil,

Considérant que, grâce à la généreuse initiative d'un certain nombre d'habitants
et aux sacrifices qu'ils se sont volontairement imposés, une Ecole publique de Musique
a été ouverte à la jeunesse;

qu'elle est fréquentée par un grand nombre de jeunes gens;

qu'on y enseigne la musique vocale et instrumentale;

que l'on ne saurait, conséquemment, trop encourager cette création, la musique
contribuant d'une manière considérable au progrès de la civilisation et à l'adou-
cissement des mœurs;

que l'Ecole, malgré le progrès qu'elle a fait, manque encore, cependant, d'un
certain nombre d'instruments les plus nécessaires;

qu'en lui venant en aide, au moyen d'un secours, on pourrait lui faciliter
l'acquisition;

Le Conseil, à l'unanimité, vote la somme de Deux Cents francs, au profit de
la Société philharmonique de Provençais, laquelle somme sera mandatée au
nom de Monsieur Stachino, vice-président, pour être employée à l'achat
des divers instruments de Musique nécessaires à la saidite Société.

Cette somme de Deux Cents francs sera prélevée sur les fonds communaux de
l'exercice courant.

Deux expéditions de la présente délibération seront soumises à l'approbation de M. le
Préfet.

J. Lattelli M. Poudi S. Cratoz St. Malbert,

Pierre Girard M. Cottet M. Darnay
Meylan M. Lhuys

J. Poudi

Supplément au traitement la séance étant en continuation

des frères

Vu la demande par laquelle Monsieur le Directeur des Frères de l'Ecole Chrétienne sollicite de la bienveillance du Conseil Municipal, tant pour lui que pour les deux adjoints, un supplément au traitement qui vient de leur être fixé par l'Etat, le Conseil,

+ demande

J. Lantelli

Considérant que la cherté toujours croissante des vivres rend la surdite légitime et impose au Conseil le devoir de la prendre en considération;

M. Lantelli

que d'ailleurs, depuis 1878, la Municipalité avait reconnu la nécessité de porter

M. Lantelli

à la somme de deux mille six cents francs, que ce traitement se trouve aujourd'hui réduit à deux mille trois cents francs

M. Lantelli

par suite de la conséquence il y a lieu de l'augmenter;

M. Lantelli

le Conseil, à l'unanimité, accorde à Monsieur le Directeur de frères, ainsi qu'à chacun des deux adjoints, la somme de cent francs, à partir des premiers

M. Lantelli

jours de la présente année, mil huit cent quatre-vingt deux, c'est-à-dire la somme totale de trois cents francs, dont cent au Directeur et cent à

M. Lantelli

chacun des deux adjoints.

M. Lantelli

La somme de trois cents francs sera prélevée sur le fonds commun de l'exercice courant.

M. Lantelli

Deux expéditions de la présente délibération seront adressées à Monsieur le Préfet et soumises à son approbation.

J. Lantelli

M. Lantelli

S. Crastat

M. Lantelli

Pierre Girard

M. Lantelli

M. Lantelli

M. Lantelli

M. Lantelli

Rebours

M. Lantelli

M. Lantelli

M. Lantelli

J. Lantelli

x Demandes de

circadi, André et Monaco,

Pascal

La séance étant en continuation

Vu la demande par laquelle le sieur Ricardi, andré, d'André, sollicite l'autorisation de construire à la hauteur de dix mètres du sol un four dont le corps occuperait une partie de la largeur de la rue qui se trouve entre la rue du Palais et celle de l'Esplanade.

Vu une autre demande du sieur Monaco, Pascal, de Simon, tendant à établir à la hauteur de cinq mètres du sol un passage de chacune de ses deux maisons dans la rue située entre la rue Capodille et la place de l'Estelle pour communiquer à chacune de ses deux maisons.

Attendu que les travaux que se proposent de faire les deux pétitionnaires ne sont d'aucun préjudice pour la voirie urbaine

Le Conseil, à l'unanimité, vote, à titre gratuit, l'autorisation sollicitée par les sieurs Ricardi et Monaco

Deux expéditions de la présente délibération seront soumises à l'approbation de M. le Préfet.

J. Lantelli

Pierre Girard

M. Lantelli

M. Lantelli

M. Lantelli

M. Lantelli

M. Lantelli

M. Lantelli

M. Lantelli

M. Lantelli

M. Lantelli

M. Lantelli

M. Lantelli

M. Lantelli

M. Lantelli

affiliation de la commune La Seine Haut en Continuation.

de mille francs aujourdhui la lettre, en date du 23 Novembre 1880, par laquelle Messieurs le Sous-Préfet de la Seine

l'arture invite le Conseil Municipal à voter la somme de 2000 francs, au profit du service vicinal, à titre de premier acompte, pour arriver, dans l'espace de trois ans, à éteindre la dette de 6000 francs, dont la Commune de Buisson est débitrice vis-à-vis de ce service.

Considérant que les ressources dont la Commune dispose actuellement ne permettent pas de voter la somme de 2000 francs, surindiquée, sans que cela apporte un grand trouble à sa situation financière;

que la somme de Mille francs paraît suffisante;

que néanmoins le Conseil prend l'engagement de voter, l'année prochaine, si cela paraît nécessaire, une somme plus élevée.

Le Conseil vote, à titre de premier acompte, la somme de Mille francs laquelle sera affectée à l'amortissement de la dette contractée envers la caisse des chemins vicinaux et confiant dans la bonne disposition de Messieurs le Préfet à pris de vouloir bien prendre en considération la présente délibération et la revêtir de son approbation.

Amable J. Labelli J. Grataz etc. etc.

*Labermard
M. Alberti*

*Labermard
M. Labelli*

*Labermard
M. Labelli*

*Labermard
M. Labelli*

M. Labelli

J. Labelli

la Seine Haut en Continuation.

Ou le devis dressé par Messieurs Scotti, désigné par le Conseil Municipal pour donner le chiffre exact de divers travaux à faire dans l'intérêt de la Commune et dont la désignation suit :

1 ^{re} Une porte neuve, en sapin, double, à la fontaine de Bougène	20	»
2 ^{re} Réparations diverses	10	»
3 ^{re} Réparations à la porte de l'entrée publique	6	»
4 ^{re} Trois mètres carrés de cloison en briques pour séparation et crépis en mortier de ciment et sable de mer, à raison de 1.50 le mètre	13	50
5 ^{re} Réparations au mur latéral de l'entrée, en crépis et mortier hydraulique et sable de mer	20	»
6 ^{re} Blanchissage de l'entrée	4	»
7 ^{re} Sixante mètres carrés crépissage en mortier hydraulique et sable de mer à la façade de la mairie, à raison de 1 fr. le mètre	60	»
8 ^{re} Une personne neuve en bois de châtaignier, mise en place, à la Mairie	50	»
9 ^{re} Quarante mètres carrés, crépissage en mortier de ciment et sable de mer, à raison de 2 fr. le mètre, à l'intérieur de la loge	80	»
10 ^{re} Blanchissage sur deux bûches	20	»
11 ^{re} Réparations à la toiture de la loge et nettoyage de chemin	10	»
12 ^{re} Cent cinq mètres courant d'un égout principal à partir du Rastello jusqu'au port, y compris fosses, maçonnerie de deux côtés, de la hauteur de 0.80 centimètres et vante	303	50

Report - - - - -	303.80
en même mesure, en mortier ordinaire, à raison de 7.20 le mètre - - - - -	336 "
Somme à valoir pour frais imprévus - - - - -	100 "
à ajouter 162 mètres carrés de pavé, à la rue Castelletto, au prix de moellons de 0.20 d'épaisseur au moins, en mortier ordinaire, à raison de 2.90 le mètre - - - - -	469.80
Total - - - - -	809.60

ce qui forme en total, la somme de mille deux cent neuf francs, trente et un centimes, après avoir délibéré, vote la présente somme de mille deux cent neuf francs, trente centimes, et décide que tous ces travaux seront mis en adjudication de qui voudra le Préfet de la Corse aura approuvé la présente délibération.

[Signatures]
Bernardini J. Sartelli L. Ortolan M. Piantoni
M. Malberti P. Girard M. Lotti M. Lotti M. Lotti P. Girard

Sage-femme.

La séance étant en continuation,
Considérant que la ville de Bonifacio est privée, depuis quelque temps, d'une sage-femme;
que la population ne cesse de faire sentir la nécessité d'en avoir, au moins, une;
qu'il importe de prendre ce vœu en sérieuse considération;
qu'en conséquence il est urgent d'assurer au plus tôt le service d'accouchement;
Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, prie Monsieur le Maire de faire toute la diligence possible pour faire arriver au plus tôt une sage-femme et espère que Monsieur le Préfet verra bon, pour approbation, la présente délibération.

+ Donner

[Signatures]
Bernardini J. Sartelli L. Ortolan M. Piantoni
M. Malberti P. Girard M. Lotti M. Lotti M. Lotti P. Girard

M. Lotti

La séance étant en continuation,
Considérant que dans l'intérêt de la salubrité publique il importe de créer, au plus tôt un abattoir;

Le Conseil, après avoir délibéré, vote la création d'un abattoir, qui sera construit près de la Cour du Portone, au bord de la mer, et décide que provisoirement les bêtes à cornes seront abattues dans le magasin, situé au faubourg de la Marine, sur le dit Banda - del - ferro, appartenant au sieur Malberti, Antoine - Marie, moyennant la somme de six francs par mois, qui sera

Soutenu par le boucher.

Deux expéditions de la présente délibération, signée par tous les membres présents à la séance, seront adressées à Monsieur le Préfet et jointes à sa approbation.

Arrêté J. Arata J. Bartelli M. Perotti

De Bernardi

Président

M. Bartelli

P. Girard

J. Perotti

M. Perotti

Commission de surveillance

La séance étant en continuation,

Le Conseil voulant exercer une surveillance active sur tous les travaux qui seront exécutés pour le compte de la Commune nomme, à cet effet, une Commission composée de quatre membres, et désigne pour en faire partie Messieurs: Bidali, Bartelli, Musso Joseph et Scotti.

Arrêté J. Arata J. Bartelli M. Perotti

De Bernardi

Président

M. Bartelli

P. Girard

J. Perotti

M. Bartelli

M. Perotti

Commission pour préparer l'état de logement et de cantonnement des troupes

La séance étant en continuation,

Vu la note de Monsieur le Sous-Préfet de Sartane adressée à Monsieur le Maire de Bonifacio à l'effet d'arrêter le travail relatif au logement et au cantonnement des troupes,

Le Conseil, après en avoir délibéré, nomme, à cet effet, une Commission et désigne pour en faire partie, Messieurs: Arata, Peraldi, Musso Joseph, Serafino et Gargano.

Arrêté J. Arata J. Bartelli M. Perotti

De Bernardi

M. Bartelli

M. Perotti

J. Perotti

Gargano Louis

M. Perotti

P. Girard

Somme de 1500 francs
notée en faveur de
l'adjudicataire de l'éclairage
public.

L'an mil huit cent quatre-vingt deux, le dix-huit février, le Conseil Municipal, réuni extraordinairement, en vertu de l'autorisation de Monsieur le Sous-Préfet, en date du dix-sept février courant, dans la Présidence de Monsieur le Maire, présents Messieurs: Huchetot, Maire, Gargano, Serafino, Musso Joseph, De Bernardi, Bartelli, Peraldi, Arata, Lena, Mouraco,

Vu la demande de l'adjudicataire du service de l'éclairage, de l'autorité,

L'an mil huit cent quatre vingt deux le trente Avril à
deux heures de relevée, à la mairie de Bonifacio, Nous GAZANO Louis
1^{er} Adjoint Municipal chargé du service, en exécution du procès verbal
portant l'élection qui a eu lieu le seize du courant mois, de
M^r Montepagano Antoine, comme conseiller Municipal,
l'avons installé dans ses fonctions en présence de tous les
conseillers Municipaux, assistant à la séance, qui ont signé
avec nous et le Récipiendaire, le présent procès verbal après
lecture faite.

N. Cronio J. Lattelli Bidault L. Arata
Manno Debernardi M. Scotto M. Bascati
Manno M. Musso M. Musso
M. Malberti
Montepagano
Gazano Louis
Président

étaient présents, M^{rs}.
Lattelli, Cronio, Bidault, Avril à deux heures de relevée, à la mairie de Boni-
Manno, M^{rs} Musso, M^{rs} Musso, facio, le conseil municipal, étant réuni extraordinaire-
Lena, Rocca, Joseph ment sous la présidence de M^r GAZANO Louis 1^{er} adjoint
Arata, Montepagano, Municipal, chargé du service, a procédé à la nomination
Debernardi, Scotto, d'un secrétaire pris dans son sein et M^r Rocca Joseph,
M^{rs} Musso, ayant réuni la majorité des suffrages par urne élue a
Lena, Rocca, Joseph été appelé à remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.
Arata, Montepagano, La présente délibération après lecture faite a été signée
Debernardi, Scotto, par tous les conseillers présents assistant à la séance.

M^{rs} Musso
Absents M^{rs}.
Gherardi, Rocca Jean,
Manno Joseph.

M. Scotto Bidault Debernardi L. Arata
M^{rs} Musso M^{rs} Musso
M. Malberti
M. Scotto Montepagano N. Cronio
J. Lattelli
Gazano Louis
Président